

Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité

Produit	Nom du	Batterie rechargeable au lithium-ion
produit :		
Nom du produit :		Batterie rechargeable au lithium-ion
Fabricant		Anhui Yinrui Battery Technology Co., Ltd.
Fabricant :		Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd.
Usine :		
Adresse :		N° 90, Avenue de l'Innovation, comté de Feixi, ville de Hefei, province d'Anhui, société Anhui Enrich Power Battery Technology
Adresse :		Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd. N° 90, avenue Chuangxin, Technology Park, Zone de haute technologie, Hefei, Chine
Numéro de rapport		MSDS-202510-02
N° de rapport :		

Rédacteur : Zhao Jian
Compilateur : Zhao Jian

Réviser : Gao Aoqiang
Réviser : Gao Aoqiang

Approuvé par : He Yang
Responsable de
l'approbation : He Yang



安徽省银瑞电池科技有限公司
Anhui Enrich Power Battery Technology Co.,Ltd

-any Adresse : Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd., n° 100 Avenue Chuangxin, parc technologique de Baiyan,
zone de haute technologie, Hefei, Chine

RAPPORT D'ESSAI



1. Identification du produit et du fournisseur (Informations sur le produit et le fabricant)	
Nom de l'échantillon Nom du produit	Batterie rechargeable au lithium-ion Batterie rechargeable au lithium-ion
Référence de l'échantillon Type/Modèle	8267100
Caractéristiques Caractéristiques	12,8 V, 4 000 mAh, 51,2 Wh
Donneur d'ordre Commandé par	Anhui Yinrui Battery Technology Co., Ltd. Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd.
Adresse du donneur d'ordre Adresse de l'entité mandante	N° 90, avenue Chuangxin, parc technologique de Baiyan, zone de haute technologie, Hefei, province d'Anhui, Chine Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd. N° 90, avenue Chuangxin, parc technologique de Baiyan, zone de haute technologie, Hefei, Chine
Usine de fabrication Nom du fabricant	Anhui Yinrui Battery Technology Co., Ltd. Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd.
Adresse de l'usine de production Adresse du fabricant	N° 90, avenue Chuangxin, parc technologique de Baiyan, zone de haute technologie, Hefei, province d'Anhui, Chine : Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd. Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd. N° 90, avenue Chuangxin, parc technologique de Baiyan, zone de haute technologie, Hefei, Chine
Base de certification Conformément à	Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses « Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses »
Numéro d'appel d'urgence Numéro d'urgence	136 7003 5836
Date de révision : 16 octobre 2025	



安徽省银瑞电池科技有限公司
Anhui Enrich Power Battery Technology Co.,Ltd

RAPPORT D'ESSAI

Adresse de l'entreprise : Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd., n° 90, avenue Chuangxin, Baiyan
Parc technologique, Zone de haute technologie, Hefei, Chine

2



RAPPORT D'ESSAI

2. Informations sur la composition (composition)

Composition chimique Composition chimique	Formule chimique Formule chimique	Pourcentage massique Poids (%)	Numéro CAS
Phosphate de lithium et de fer / Lithium Iron Phosphate	LiFePO_4	28,66 %	15365-14-7
Graphite	$\text{C}_{24}\text{X}_{12}$	15,75 %	7782-42-5
Polyvinylidène (PVDF)	$\text{C}_2\text{H}_2\text{F}_2$	0,40 %	24937-79-9
Aluminium	Al	11,18 %	7429-90-5
Caoutchouc styrène-butadiène / Styrene Butadiene (SBR)	$\text{C}_{36}\text{H}_{42}\text{X}_2$	0,35 %	61789-96-6
Carboxyméthylcellulose / Carboxyméthylcellulose	$\text{C}_6\text{H}_{12}\text{O}_6$	0,22 %	9000-11-7
Cuivre / Copper	Cu	17,66 %	7440-50-8
Nickel / Nickel	Ni	1,38 %	7440-02-0
Hexafluorophosphate de lithium / Lithium Hexafluorophosphate	LiPF_6	21,61 %	21324-40-3
Nylon	C_2ClF_3	1,52 %	24937-16-4
Polyéthylène / Polyethylene	$(\text{C}_2\text{H}_4)_n$	1,27 %	9002-88-4

3. Identification des dangers (Aperçu des dangers)

Risques d'explosion Risque d'explosion	Cette marchandise n'est pas classée comme marchandise dangereuse présentant un risque d'explosion Cet article n'est pas classé parmi les marchandises présentant un risque d'explosion
Risque d'inflammabilité Risque d'inflammabilité	Cet article n'est pas classé parmi les matières inflammables Cet article n'est pas classé parmi les matières inflammables
Risque d'oxydation Risque d'oxydation	Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses présentant un risque d'oxydation Cet article ne fait pas partie des marchandises présentant un risque d'oxydation
Risque de toxicité Risque de toxicité	Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses présentant un risque de toxicité Cet article n'appartient pas à la catégorie des marchandises dangereuses de nature toxique
Risque de radioactivité Risque de radioactivité	Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses radioactives Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses radioactives
Risque de corrosion Risque de corrosion	Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses présentant un risque de corrosion Cet article n'est pas classé parmi les marchandises dangereuses présentant un risque de corrosion
Autres risques Autres risques	Cette batterie a une densité énergétique de 51,2 Wh et appartient à la catégorie des batteries lithium-ion (y compris les batteries lithium-ion polymère) Avec une densité énergétique de 51,2 Wh, elle fait partie des batteries lithium-ion (y compris les batteries lithium-ion polymère)



RAPPORT D'ESSAI

4. Premiers secours

Yeux :

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures jusqu'à ce que tout résidu chimique ait disparu, puis consulter rapidement un médecin.

Yeux

Rincez les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Consultez un médecin.

Peau :

En cas de contact, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés, puis consulter rapidement un médecin.

Peau

Retirez les vêtements contaminés et rincez la peau à grande eau ou prenez une douche pendant 15 minutes. Consultez un médecin.

Inhalation :

Éloigner immédiatement la personne exposée vers un endroit bien aéré ; en cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène et consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Éloigner la personne de la source d'exposition et la transporter immédiatement à l'air libre. Administrer de l'oxygène si possible.

Ingestion :

Boire deux verres de lait ou d'eau. Si la victime est encore consciente, provoquer le vomissement et consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Faites boire au moins deux verres de lait ou d'eau. Provoquez le vomissement, sauf si la victime est inconsciente. Appelez un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammation : sans objet

Point d'éclair : N/A.

Température d'auto-inflammation : sans objet

Température d'auto-inflammation : N/A. **Agents**

d'extinction : grande quantité d'eau (pour

refroidir), dioxyde de carbone. **Procédures**

spéciales de lutte contre l'incendie : appareil

respiratoire autonome

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : appareil respiratoire autonome. **Risques**

inhabituels d'incendie ou d'explosion : lorsque la cellule est exposée à une chaleur excessive,

la soupape de sécurité peut s'ouvrir. **Risques inhabituels d'incendie et d'explosion :**

La cellule peut se dépressuriser lorsqu'elle est soumise à une chaleur excessive, exposant ainsi le contenu de la batterie.

Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium

Produits de combustion dangereux : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium.

RAPPORT D'ESSAI

6. Mesures d'urgence en cas de fuite

Mesures à prendre pour prévenir les fuites ou le rejet de matériaux contenus dans les batteries

En cas de fuite de matériaux à l'intérieur d'une batterie, le personnel chargé des essais doit immédiatement évacuer la zone d'essai jusqu'à ce que les fumées se dissipent. Mettre en marche les équipements de ventilation pour disperser les gaz dangereux. Nettoyer la zone d'essai à l'aide d'un chiffon, éliminer tout liquide renversé, placer la batterie ayant fuité dans un sac en plastique, puis dans un conteneur en acier. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation de gaz nocifs.

Mesures à prendre en cas de fuite ou de déversement de matière

En cas de fuite de produit provenant de la batterie, évacuer le personnel de la zone jusqu'à ce que les émanations se dissipent. Assurer une ventilation maximale pour éliminer les gaz dangereux. Essuyer le liquide avec un chiffon, le placer dans un sac en plastique, puis le mettre dans un bidon en acier. La meilleure solution consiste à quitter la zone et à laisser la batterie refroidir jusqu'à ce que les émanations se dissipent. Assurer une ventilation maximale. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des émanations. Absorber le liquide renversé à l'aide d'un matériau absorbant, puis l'incinérer.

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé de décharger complètement la batterie afin d'épuiser le lithium métallique qu'elle contient, puis de l'enfouir profondément dans le sol.

Méthode d'élimination des déchets

Il est recommandé de décharger complètement la batterie afin d'épuiser le lithium métallique qu'elle contient, puis de l'enterrer profondément dans le sol.

7. Manipulation et stockage (Manipulation et stockage)

Il est interdit d'ouvrir, de détruire ou d'incinérer la batterie, car ces opérations pourraient provoquer des accidents tels qu'une explosion, une rupture ou une fuite. Il est interdit de court-circuiter la batterie, de la surcharger, de la décharger de force ou de la jeter au feu. Il est interdit d'écraser ou de percer la batterie, ni de l'immerger dans une solution.

La batterie ne doit pas être ouverte, détruite ou incinérée, car elle pourrait fuir ou se rompre et libérer dans l'environnement les composants qu'elle contient dans son boîtier hermétiquement scellé.

Ne pas court-circuiter les bornes, ni surcharger la batterie, ni la décharger de manière forcée, ni la jeter au feu. Ne pas écraser ni percer la batterie, ni l'immerger dans des liquides.

Mesures de précaution lors de la manipulation, de l'élimination et du stockage

Évitez toute utilisation abusive, physique ou électrique, et ne stockez pas la batterie à des températures élevées. Il est préférable de la conserver dans un environnement frais, sec, aéré et à température stable.

Il est interdit de placer la batterie à proximité d'appareils chauffants ou de l'exposer directement au soleil.

Précautions à prendre lors de la manipulation et du stockage

Évitez toute utilisation abusive, qu'elle soit mécanique ou électrique. Stockez de préférence la batterie dans un endroit frais, sec et aéré, où les variations de température sont faibles. Évitez de la stocker à des températures élevées. Ne placez pas la batterie à proximité d'appareils de chauffage et ne l'exposez pas à la lumière directe du soleil pendant de longues périodes.

Autres mesures de précaution à respecter

En cas de démontage, d'écrasement, d'exposition directe au feu ou à des températures élevées, la batterie peut exploser ou prendre feu. Il est interdit de court-circuiter la batterie ou de l'installer dans un appareil en inversant les pôles positif et négatif dans l'appareil.

Autres précautions

La batterie peut exploser ou provoquer des brûlures si elle est démontée, écrasée ou exposée au feu ou à des températures élevées. Ne pas court-circuiter la batterie ni l'installer avec une polarité incorrecte.



RAPPORT D'ESSAI

8. Contrôles d'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque la soupape de décharge de la batterie est ouverte, il convient de régler les équipements de ventilation au maximum et d'éviter de confiner les cellules dont la soupape de décharge est ouverte dans un espace restreint. Dans des conditions normales d'utilisation, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

Protection respiratoire

En cas de dégagement gazeux de la batterie, assurez une ventilation maximale. Évitez les espaces confinés contenant des cellules en cours de dégagement gazeux. La protection respiratoire n'est pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions de ventilation

Non requise dans des conditions normales d'utilisation.

Ventilation

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Gants de protection

Non nécessaires dans des conditions normales d'utilisation.

Gants de protection

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Autres vêtements ou équipements de protection

Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Autres vêtements ou équipements de protection Non nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. **Une protection individuelle adéquate doit être assurée lors des essais sur les batteries à valve ouverte**

: une protection respiratoire, des gants de protection, des vêtements de protection et un écran de sécurité en verre muni de bords de protection doivent être prévus.

Une protection individuelle est recommandée lors de la mise à l'air libre d'une batterie

Protection respiratoire, gants de protection, vêtements de protection et lunettes de sécurité avec protections latérales.



RAPPORT D'ESSAI

9. Propriétés physiques et chimiques (物理和化学特性)

Aspect : parallélépipède rectangle

Aspect : parallélépipède rectangle

Odeur : en cas de fuite, odeur d'éther.

Odeur : en cas de fuite, odeur d'éther médical.

Seuil olfactif : sans objet.

Seuil olfactif : sans objet.

pH : Sans objet.

pH : Sans objet.

Point de fusion/point de congélation : sans objet.

Point de fusion/point de congélation : sans objet.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : sans objet.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : sans objet.

Point d'éclair : sans objet.

Point d'éclair : sans objet.

Inflammabilité (à l'état solide, à l'état gazeux) : sans

objet. Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité : sans objet.

Limites supérieure et inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : sans objet.

Pression de vapeur : sans objet.

Pression de vapeur : sans objet.

Densité de vapeur : sans objet.

Densité de vapeur : sans objet.

Densité relative : sans objet.

Densité relative : sans objet. Solubilité (dans

l'eau) : sans objet. **Solubilité (dans l'eau)** :

sans objet. **Solubilité (autre)** : sans objet.

Solubilité (autre) : sans objet. Coefficient de

partage n-octanol/eau : sans objet.

Coefficient de partage n-octanol/eau : sans objet.

Température d'auto-inflammation : sans objet.

Température d'auto-inflammation : sans objet.

Température de décomposition : sans objet.

Température de décomposition : sans objet.

RAPPORT D'ESSAI

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : le produit est stable dans les conditions décrites à la section 7.

Stabilité : le produit est stable dans les conditions décrites à la section 7.

Conditions à éviter : Chauffage à plus de 70 °C ou incinération, déformation, destruction, broyage, démontage, surcharge, court-circuit. Exposition prolongée à l'humidité.

Conditions à éviter : Chauffage à plus de 70 °C ou incinération. Déformation. Mutilation. Écrasement. Démontage. Surcharge. Court-circuit. Exposition prolongée à l'humidité.

Matières à éviter : agents oxydants, alcalis, eau.

Matières à éviter : agents oxydants, alcalis, eau.

Produits de décomposition dangereux : fumées toxiques et formation possible de peroxydes.

Produits de décomposition dangereux : fumées toxiques, et peut former des peroxydes.

Risques liés à la polymérisation : sans objet

Risques liés à la polymérisation : sans objet.

En cas de fuite, éviter tout contact avec des oxydants puissants, des acides minéraux, des alcalis forts et des hydrocarbures halogénés.

En cas de fuite, éviter tout contact avec des oxydants puissants, des acides minéraux, des alcalis forts et des hydrocarbures halogénés.

11. Informations toxicologiques

Signes et symptômes : Aucun, sauf en cas de rupture de la batterie.

Signes et symptômes : aucun, sauf en cas de rupture de la batterie.

En cas d'exposition au contenu interne, les vapeurs peuvent être très irritantes pour les yeux et la peau.

En cas d'exposition au contenu interne, les vapeurs peuvent être très irritantes pour les yeux et la peau.

Inhalation : irritant pour les poumons.

Inhalation : irritant pour les

poumons. **Contact avec la peau :**

irritant pour la peau. **Contact**

avec la peau : irritant pour la peau

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux.

Contact avec les yeux : irritant pour les yeux

Ingestion : intoxication en cas d'ingestion.

Ingestion : intoxication en cas d'ingestion

L'état de santé peut s'aggraver dans les cas suivants : en cas d'accident entraînant un contact avec les matériaux contenus dans la batterie, une irritation légère ou grave peut provoquer une sensation de sécheresse et de brûlure, et endommager les nerfs des organes cibles (foie, reins).

Problèmes de santé généralement aggravés par l'exposition : en cas d'exposition au contenu interne, une irritation modérée à sévère, une sensation de brûlure et une sécheresse cutanée peuvent survenir, affectant les nerfs des organes cibles, notamment le foie et les reins.



RAPPORT D'ESSAI

12. Informations écologiques (Données écologiques)

Effets sur les mammifères : Aucun n'est connu à ce jour.

Écotoxicité : Aucune n'est connue à ce jour.

Écotoxicité : Aucun effet connu à ce jour.

Bioaccumulation : Lentement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : lentement biodégradable.

Dangers pour l'environnement : Aucun danger connu à ce jour.

Destin environnemental : Aucun danger environnemental n'est connu à ce jour.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas incinérer ni exposer les piles à une température supérieure à 70 °C ; une telle utilisation abusive peut entraîner des fuites et/ou l'explosion des piles. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ne pas incinérer ni exposer les piles à une température supérieure à 70 °C. Une telle utilisation abusive peut entraîner une perte d'étanchéité, des fuites et/ou l'explosion de la pile. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Étiquette de transport : étiquette de manipulation des batteries au lithium.

Étiquette de transport : étiquette relative aux piles au lithium.

Numéro ONU : UN3480 ou UN3481

Numéro ONU : UN3480 ou UN3481

Groupe d'emballage : sans

objet Packing Group: N/A.

Numéro EmS : F-A, S-I EmS

No: F-A, S-I

Polluant marin : Non

Polluant marin : Non

Désignation officielle de transport : 1) Batteries lithium-ion ; 2) Batteries lithium-ion emballées avec des équipements ; 3) Batteries lithium-ion contenues dans des équipements (y compris les batteries lithium-ion polymère)

Désignation officielle de transport : 1) Batteries lithium-ion ; 2) Batteries lithium-ion emballées avec des équipements ; 3) Batteries lithium-ion contenues dans des équipements (y compris les batteries lithium-ion polymère)

Classification des dangers : les marchandises doivent être conformes aux instructions d'emballage 965 à 967 de la section II (ou IB) du Manuel DGR de l'IATA, 66e édition (édition 2025), ainsi qu'à la disposition spéciale 188 du Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG Code, amendement 42-24), édition 2024, y compris les exigences du manuel d'essais UN 38.3.

Instructions d'emballage 965 à 967 du Manuel DGR de l'IATA, 66e édition (édition 2025) et disposition spéciale 188 du Code IMDG (Amdt. 42-24), édition 2024, y compris la réussite de l'essai UN 38.3.

Précautions particulières que l'utilisateur doit connaître ou respecter lors du transport ou de l'acheminement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux : aucune autre information.

Précautions particulières que l'utilisateur doit connaître ou respecter en cas de transport ou de transfert à l'intérieur ou à l'extérieur de ses locaux : aucune autre information.

RAPPORT D'ESSAI

15. Informations réglementaires

Informations juridiques

Informations juridiques

- « Règlement sur les marchandises dangereuses »
- « Dangerous Goods Regulations »
- « Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses »
- « Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses – Règlement type »
- « Règlement international sur le transport maritime des marchandises dangereuses »
- « International Maritime Dangerous Goods »
- « Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses »
- « Instructions techniques pour la sécurité du transport des marchandises dangereuses »
- « Classification et numéros d'identification des marchandises dangereuses »
- « Classification et code des marchandises dangereuses »
- « Loi sur la sécurité et la santé au travail »
- « Loi sur la sécurité et la santé au travail » (OSHA)
- « Loi sur le contrôle des substances toxiques »
- « Loi sur le contrôle des substances toxiques » (TSCA)
- « Loi sur la sécurité des produits de consommation »
- « Loi sur la sécurité des produits de consommation » (CPSA)
- « Loi fédérale sur la lutte contre la pollution de l'environnement »
- « Loi fédérale sur la lutte contre la pollution environnementale » (FEPCA)
- « Loi sur la pollution par les hydrocarbures »
- « Loi sur la pollution par les hydrocarbures » (OPA)
- « Loi sur les amendements et la reconduction du Superfund, titre III (302/311/312/313) »
- « Loi sur les amendements et la reconduction du Superfund, titre III (302/311/312/313) » (SARA)
- « Loi sur la conservation et la valorisation des ressources »
- « Loi sur la conservation et la valorisation des ressources » (RCRA)
- « Loi sur la salubrité de l'eau potable »
- « Loi sur la sécurité de l'eau potable » (CWA)
- « Proposition 65 de Californie »
- « Proposition 65 de Californie »
- « Code des règlements fédéraux »
- « Code of Federal Regulations » (CFR)

Conformément à toutes les lois fédérales, étatiques et locales.

Conformément à toutes les lois fédérales, étatiques et locales.



16. Autres informations

Le présent document s'applique uniquement aux batteries (8267100) fournies par le mandant, Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd., et fabriquées par cette même société. Les informations relatives à la composition de ces batteries ont été fournies par le mandant, qui en garantit l'exhaustivité et l'exactitude. L'utilisateur est invité à lire attentivement le présent document et à utiliser les batteries conformément aux instructions.

Le présent document s'applique uniquement aux batteries (8267100) fournies par Anhui Enrich Power Battery Technology Co., Ltd. et fabriquées par cette même société. Le mandant fournit les informations relatives à la composition des batteries et en garantit l'exhaustivité et l'exactitude. Les utilisateurs doivent lire attentivement le présent document et utiliser les batteries conformément aux instructions.